

**Appel d'offres FA201508-001**  
**AUDIT INTERNE**

19 octobre 2015

Premier avis à tous les fournisseurs ayant soumis un avis d'intention de répondre.

**Commentaires et questions de fournisseurs**

**Réponse de Téléfilm Canada**

Rendre disponible les résultats de l'évaluation de vos risques pour déterminer les types de mandats qui composeront le plan d'audit.

L'évaluation de nos risques ne sera pas communiquée dans le cadre de l'appel d'offres.

L'offre de services ne requiert pas la production d'un plan d'audit mais plutôt ses composantes telles que définies à la section principale 4.1.1.

Préciser davantage la nature des domaines d'expertise, notamment : conformité, processus électronique et contrôle système. (section 4.1.4)

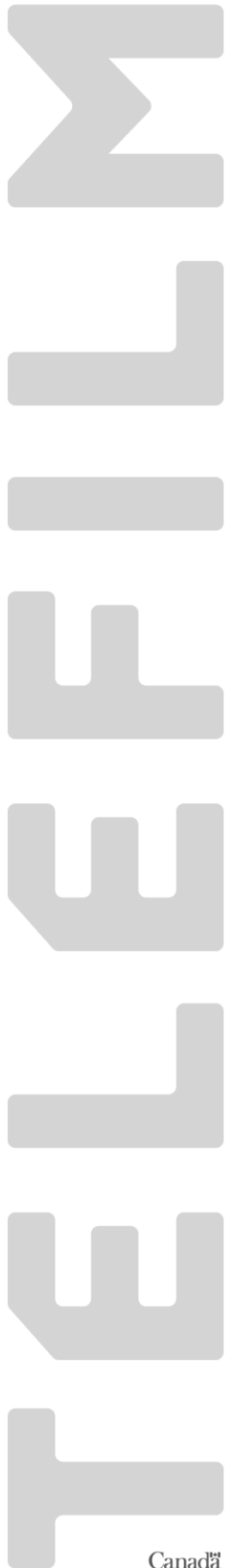
La firme devra proposer des ressources qualifiées et expérimentées dans les domaines mentionnés à la section 4.1.4 (Information additionnelle requise dans la proposition).

De façon générale mais non-limitative :

- la conformité s'entend de la gestion de la qualité et de l'adéquation des caractéristiques des résultats obtenus aux politiques et normes de qualité établies et aux meilleures pratiques.
- La notion de processus électronique s'inscrit dans le contexte de nos processus d'affaires (sans papier) « Gouvernement à l'entreprise », relatifs à l'exécution de nos programmes de financement. Ces processus, presque entièrement électroniques, reposent principalement sur des systèmes développés à l'interne.

La solution de gestion des processus d'affaires collaborative et bidirectionnelle « APPIAN » sera déployée à court terme en remplacement des processus d'affaires existants.

- Les contrôles systèmes se réfèrent, entre autre, aux procédures de contrôle des applications informatiques mises en œuvre par les systèmes informatiques, telles que les contrôles de validation définis dans nos règles d'affaires (à titre d'exemple).



**Commentaires et  
questions de  
fournisseurs**

**Réponse de Téléfilm Canada**

---

Veillez préciser le rôle et responsabilités d'une ressource senior.  
(Section 4.1.4)

Il revient au fournisseur de préciser le rôle et les responsabilités de ses ressources seniors.

À titre d'exemple, selon l'approche proposée par le fournisseur et la complexité de chaque mandat : La ressource senior pourrait se voir être responsable de la définition de l'envergure du mandat, de la gestion du mandat et de la rédaction du rapport en comparaison d'une ressource moins expérimentée, qui serait chargée principalement du travail de corroboration ou de collecte d'information.

Une cohérence est attendue dans l'implication des ressources en regard des sections 4.1.1 (Section principale) et 4.1.3 (Structure détaillée des coûts) de l'appel d'offres.

La section 4.1.5 identifie les "derniers états financiers du fournisseur" comme autre document à fournir.

L'objectif de cette information est de s'assurer de la viabilité financière du fournisseur.

Cet élément d'information sera considéré dans l'évaluation du fournisseur.

Ces informations ne seront pas disponibles.